

Arrondissement de DUNKERQUE
Canton de WORMHOUT
COMMUNE D'HERZEELE

ARRETE MUNICIPAL N° 45/2024

**OBJET : REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION – rue de Saint Crépin –
Sté VTPS-SAS**

Le Maire de la Commune d'HERZEELE

VU le Code des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Route ;

VU la demande en date du 15/02/2024 – de M. AGEZ Aurélie – de la Sté VTPS-SAS– 28 rue des Pierrettes
– 62240 MENNEVILLE ;

CONSIDERANT QU'il convient de prendre des mesures de sécurité lors des travaux de changement de
de dispositifs de chambre télécom pour Orange, rue du Saint Crépin à hauteur du numéro d'habitation
167 ;

ARRETE :

ARTICLE 1 : La circulation sera alternée manuellement, et limitée à 30km/h, au droit des travaux de
changement de dispositif de chambre télécom pour Orange – rue de Saint Crépin à hauteur des
habitations n° 167, à compter du 04/03/2024 pour un délai d'intervention dans les 30 jours calendaires.

ARTICLE 2 : le stationnement sera interdit au droit des travaux et ce pendant toute la durée des travaux.

ARTICLE 3 : La Sté VTPS– 28 rue des Pierrettes – 62240 MENNEVILLE, chargée des travaux, mettra en place
les déviations et la signalisation nécessaire.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Le responsable de l'arrondissement routier de Dunkerque – e-mail : gdp.dunkerque@lenord.fr
- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Wormhout – e-mail :
cob.wormhout@gendarmerie.interieur.gouv.fr
- Mme AGEZ Aurélie – de la Sté VTPS– 28 rue des Pierrettes – 62240 MENNEVILLE, email :
aurelie.agez.ext@vtps-sas.fr

Fait à HERZEELE, le 22 février 2024

Le Maire,
S.FRANCKE



ARRETE RENDU EXECUTOIRE
PUBLIE et/ou NOTIFIE le : 22 février 2024

Le Maire,
S.FRANCKE

